

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 11
Représentés : 3
Absent : 1
Date de convocation : 27 août 2019
Date d'affichage : 27 août 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Béatrice BAILLY - Éric GIRAUD - Laurence CLEMENT-GUY - Jacques PRAT - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Odile MAGNIN (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Pascal CLAPPIER (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEUX) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Jacques PRAT)

Était absente : Maud GOBERT

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 19-09-090

Objet : Convention de partenariat sportif avec Ludovic Pommeret pour l'année 2019

Rapporteur : Stéphanie Feutrier, Adjointe au maire.

La commune soutient depuis de nombreuses années, les sportifs de haut niveau de la station au moyen de conventions de partenariat.

Dans ce cadre, je vous propose de renouveler pour 2019 un contrat de partenariat sportif avec Ludovic Pommeret, champion de trail ; ledit contrat comprend, en contrepartie de diverses obligations pour l'athlète, le versement d'une prime fixe d'un montant de deux mille euros (2 000 €), correspondant au port de l'identité visuelle retenue par la commune.

L'opérateur communal des remontées mécaniques, la SEM Valloire, fournira, comme à l'accoutumée, gratuitement cinq forfaits de ski saison à l'athlète.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales
Où l'exposé de Madame Feutrier,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver la convention de partenariat sportif à intervenir avec Ludovic Pommeret pour l'année 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 12/09/19

Affichage : 12/09/19

Valloire, le 12/09/19

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

